

Examen civique, mention naturalisation

Test d'entraînement n° 2 : 40 questions à choix multiples, corrigé et explications en fin de document

Comme à l'examen : 40 questions (28 questions de connaissance et 12 mises en situation), 45 minutes au maximum, une seule bonne réponse par question. Il faut au moins 32 bonnes réponses sur 40 (80 %). Entourez une lettre par question, puis comptez vos points avec le corrigé.

Questions de connaissance : questions des listes officielles CSP et CR qui portent sur les points de la liste de naturalisation, et questions rédigées par FreeExamPath sur ces mêmes points. La liste officielle de naturalisation n'est pas reproduite ; elle est publiée sur immigration.interieur.gouv.fr.

Énoncés marqués « Liste CSP » ou « Liste CR » : questions de connaissance officielles publiées par le ministère de l'Intérieur (DIAN) sur formation-civique.interieur.gouv.fr, listes consultées le 17/10/2026, réutilisées sous Licence Ouverte 2.0 (Etalab). Toutes les propositions de réponse, les bonnes réponses, les explications et les autres questions sont rédigées par FreeExamPath. Ce document n'est pas un examen officiel ; FreeExamPath est un site indépendant, sans lien avec le ministère de l'Intérieur.

Version en ligne avec résultat immédiat : <https://freeexampath.com/fr/examen-civique/naturalisation/>

PRINCIPES ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Question FreeExamPath

1. Comment appelle-t-on l'hostilité envers les Juifs, à cause de leur religion ou de leur origine ?

- A Le sexisme
- B L'antisémitisme
- C Le blasphème
- D Le prosélytisme

Liste CR n° 4

2. La liberté de circulation permet à toute personne de :

- A se déplacer librement sur le territoire
- B entrer chez son voisin sans son accord
- C conduire une voiture sans permis
- D passer les frontières sans aucun document

Liste CSP n° 20

3. Quelle est la devise de la République française ?

- A Liberté, Sécurité, Prospérité
- B Liberté, Égalité, Fraternité
- C Ordre, Travail, Sécurité
- D Unité, Justice, Paix

Liste CR n° 40

4. Que dit l'article 1er de la Constitution française ?

- A La France est une République fédérale, catholique et libérale
- B La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale
- C La France est une monarchie constitutionnelle et démocratique
- D La France est une République religieuse, unie et sociale

Question FreeExamPath

5. Sophie est athée : elle n'a aucune religion. Quelle affirmation est exacte ?

- A Elle doit le déclarer à la mairie
- B C'est son droit, la loi le protège
- C Elle ne peut pas devenir fonctionnaire
- D Elle doit choisir une religion à 18 ans

Mise en situation · exemple FreeExamPath

6. Aïcha cherche du travail. La mairie refuse d'inscrire son fils à la cantine de l'école primaire, car les places seraient réservées aux enfants dont les parents travaillent. Est-ce légal ?

- A Non, mais Aïcha doit d'abord prouver qu'elle cherche un emploi
- B Non, quand elle existe, la cantine est ouverte à tous les élèves
- C Oui, donner la priorité aux parents qui travaillent est la règle
- D Oui, la mairie choisit librement qui mange à la cantine

7. Fatou et ses voisins veulent se rassembler dans la rue pour protester contre la fermeture d'une école du quartier. Ont-ils le droit de manifester ?

- A** Non, il faut être membre d'un syndicat ou d'un parti pour manifester
- B** Oui, s'ils déclarent d'abord la manifestation au maire ou au préfet
- C** Non, si l'un des participants est de nationalité étrangère
- D** Oui, sans aucune démarche, car manifester est totalement libre

8. Chaque vendredi, devant l'immeuble de Clara, des fidèles prient dans la rue, car leur lieu de culte est trop petit. Ils bloquent la circulation. Les autorités peuvent-elles limiter ou interdire ces prières ?

- A** Oui, toujours, car la laïcité interdit de prier dehors
- B** Non, c'est au responsable du lieu de culte de décider
- C** Non, jamais, car la liberté de culte n'a aucune limite
- D** Oui, si elles troublent la sécurité ou l'ordre public

9. Kevin et Julie travaillent dans un supermarché. Chaque jour, Kevin parle à Julie de sa religion et l'invite à se convertir. Est-ce permis ?

- A** Non, le prosélytisme est interdit dans l'entreprise
- B** Non, parler de religion est interdit dans tous les lieux publics
- C** Oui, le prosélytisme est libre partout en France
- D** Oui, s'il en parle seulement pendant les pauses

10. Omar travaille dans les bureaux d'une entreprise privée. Il aimerait prier quelques minutes pendant ses heures de travail. Peut-il le faire ?

- A** Non, prier est interdit dans une entreprise, même en pause
- B** Oui, la liberté religieuse lui permet de prier à tout moment
- C** Oui, mais seulement si son employeur l'accepte
- D** Non, sauf si son collègue de bureau est d'accord

11. Amina porte un voile. Elle va à la mairie pour récupérer son passeport. Que se passe-t-il ?

- A** Elle l'enlève un instant pour le contrôle de son identité
- B** L'agent refuse de la recevoir tant qu'elle le porte
- C** Elle doit l'enlever pendant tout le rendez-vous
- D** Elle le garde, même pour le contrôle de son identité

SYSTÈME INSTITUTIONNEL ET POLITIQUE

12. Un électeur inscrit ne va pas voter aux élections législatives. Que risque-t-il ?

- A** Une amende de 135 euros
- B** Rien, car voter n'est pas obligatoire
- C** La perte de sa carte d'identité
- D** La perte de son droit de vote

13. Est-ce que le vote est obligatoire ?

- A** Non, c'est un droit et non une obligation
- B** Oui, pour toutes les élections
- C** Oui, sinon on perd sa nationalité
- D** Seulement pour l'élection présidentielle

14. Quelle condition est nécessaire pour voter aux élections ?

- A** Être majeur
- B** Être marié
- C** Être propriétaire de son logement
- D** Payer l'impôt sur le revenu

15. Laquelle de ces missions fait partie du rôle du maire ?

- A** Voter les lois
- B** Nommer les juges
- C** Célébrer les mariages civils
- D** Nommer le préfet

Liste CSP n° 69

16. Combien y a-t-il de départements en France ?

- A** 13
- B** 18
- C** 101
- D** 150

Liste CSP n° 76

17. Combien d'États font partie de l'Union européenne au 1er janvier 2025 ?

- A** 15
- B** 25
- C** 27
- D** 28

DROITS ET DEVOIRS

Question FreeExamPath

18. Une personne est placée en garde à vue. Quel est l'un de ses droits ?

- A** Être assistée par un avocat
- B** Partir quand elle le souhaite
- C** Interdire toute fouille de ses affaires
- D** Choisir le policier qui l'interroge

Question FreeExamPath

19. Inès, salariée d'une entreprise privée, fait grève pendant une journée. Que se passe-t-il pour son salaire ?

- A** Elle est payée normalement par son employeur
- B** Elle perd tout son salaire du mois
- C** Elle est payée par l'État à la place
- D** Elle n'est pas payée pour la journée de grève

Question FreeExamPath

20. Qui peut être tiré au sort pour être juré dans une cour d'assises ?

- A** Seulement les avocats et les policiers en activité
- B** Seulement les personnes qui en font la demande
- C** Un citoyen français inscrit sur les listes électorales
- D** Toute personne qui habite en France depuis un an

Question FreeExamPath

21. Que risque un conducteur qui ne respecte pas le code de la route ?

- A** Une amende et un retrait de points
- B** Seulement un conseil de prudence
- C** Rien, si personne n'a été blessé
- D** Rien, s'il a son permis depuis longtemps

Question FreeExamPath

22. Conduire une moto ou une voiture sans avoir obtenu le permis de conduire est :

- A** puni d'un simple avertissement
- B** un délit puni par la loi
- C** toléré la nuit, quand il y a peu de circulation
- D** autorisé pour de courts trajets

Mise en situation · exemple FreeExamPath

23. Le voisin d'Hélène a été arrêté par la police. Dans l'immeuble, tout le monde dit déjà qu'il est coupable. Que dit la loi ?

- A** Il devient coupable s'il refuse de répondre aux policiers
- B** Il est innocent tant que sa culpabilité n'est pas prouvée
- C** Il est coupable dès que la police l'a arrêté
- D** Il doit prouver lui-même qu'il est innocent

Mise en situation · exemple FreeExamPath

24. Chen est apprenti dans un garage. Il voudrait adhérer à un syndicat sans en parler à son employeur. En a-t-il le droit ?

- A** Non, un apprenti ne peut pas encore adhérer
- B** Oui, il est libre d'adhérer sans le prévenir
- C** Non, l'employeur doit accepter chaque adhésion
- D** Oui, mais seulement si le garage a un syndicat

25. Depuis six mois, Nora n'a aucune réponse de la CAF sur son dossier. Elle a déjà écrit et fait une réclamation, sans résultat. Vers qui peut-elle se tourner gratuitement ?

- A** La CNIL, chargée des conflits avec les administrations
- B** Le Conseil constitutionnel, qui contrôle l'administration
- C** Le conseil de prud'hommes de sa ville
- D** Le Défenseur des droits, qui a des délégués locaux

26. Ana est mariée et vient de trouver un emploi. Elle veut ouvrir un compte bancaire à son nom pour recevoir son salaire. A-t-elle besoin de l'accord de son mari ?

- A** Non, elle peut l'ouvrir seule, comme tout adulte
- B** Oui, si le couple est marié sans contrat
- C** Non, mais son mari pourra aussi utiliser ce compte
- D** Oui, une femme mariée doit avoir son accord écrit

27. Chaque nuit, une voisine fait beaucoup de bruit et empêche tout l'immeuble de dormir. Que peut-on faire ?

- A** Rien : le bruit la nuit est toujours permis
- B** Lui en parler, puis faire appel à un conciliateur
- C** Couper l'électricité de son appartement la nuit
- D** La menacer pour qu'elle arrête enfin le bruit

28. Jade a 16 ans et elle est enceinte. Elle veut avorter, mais elle ne veut pas en parler à ses parents. Est-ce possible ?

- A** Non, l'accord d'un parent est toujours obligatoire
- B** Non, une IVG est interdite avant l'âge de 18 ans
- C** Oui, mais un adulte de son choix doit l'accompagner
- D** Oui, et elle peut faire toutes les démarches toute seule

HISTOIRE, GÉOGRAPHIE ET CULTURE

29. Qui était une figure de la Résistance française pendant la Seconde Guerre mondiale ?

- A** Victor Hugo
- B** Jean Moulin
- C** Louis XIV
- D** Napoléon Bonaparte

30. Où a eu lieu le débarquement en 1944 ?

- A** En Normandie
- B** En Alsace
- C** En Bretagne
- D** Dans le Nord, près de Lille

31. En quelle année Louis XVI a-t-il été guillotiné à Paris ?

- A** 1789
- B** 1804
- C** 1815
- D** 1793

32. Le sommet le plus élevé de France s'appelle :

- A** le mont Ventoux
- B** le puy de Dôme
- C** le mont Blanc
- D** le Canigou

33. Quelle ville est située au bord de la mer Méditerranée ?

- A** Strasbourg
- B** Bordeaux
- C** Marseille
- D** Lille

34. Dans quelle région trouve-t-on de nombreuses stations de ski ?

- A** L'Auvergne-Rhône-Alpes
- B** La Bretagne
- C** Les Hauts-de-France
- D** La Normandie

35. « Le Deuxième Sexe », essai féministe publié en 1949, a été écrit par :

- A** Simone Veil
- B** George Sand
- C** Marie Curie
- D** Simone de Beauvoir

36. Le Mont-Saint-Michel, avec son abbaye bâtie sur une île rocheuse, se trouve :

- A** en Alsace
- B** en Normandie
- C** en Provence
- D** en Corse

VIVRE DANS LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

37. Vous achetez une machine à laver neuve pour remplacer l'ancienne, qui est cassée. Que doit faire le vendeur ?

- A** Vous faire payer l'enlèvement de l'ancienne
- B** Vous dire de la jeter à la poubelle
- C** Reprendre gratuitement l'ancienne machine
- D** Vous dire de la laisser sur le trottoir

38. À qui est accessible la contraception ?

- A** Aux personnes qui ont l'accord de leur conjoint
- B** À toutes et à tous, y compris aux mineurs
- C** Seulement aux personnes majeures
- D** Aux femmes mariées uniquement

39. Quelle est la durée légale du temps de travail par semaine ?

- A** 30 heures
- B** 35 heures
- C** 40 heures
- D** 45 heures

40. Dans quels établissements scolaires vont les élèves après l'école élémentaire ?

- A** À l'école maternelle
- B** À la crèche
- C** Au collège
- D** À l'université

Corrigé

Comptez 1 point par bonne réponse. Réussite à partir de 32 sur 40.

1	B	2	A	3	B	4	B	5	B	6	B	7	B	8	D
9	A	10	C	11	A	12	B	13	A	14	A	15	C	16	C
17	C	18	A	19	D	20	C	21	A	22	B	23	B	24	B
25	D	26	A	27	B	28	C	29	B	30	A	31	D	32	C
33	C	34	A	35	D	36	B	37	C	38	B	39	B	40	C

Explications

1. Réponse B : L'antisémitisme

L'antisémitisme désigne l'hostilité et la haine envers les Juifs. L'État lutte activement contre l'antisémitisme, comme contre le racisme, le sexisme ou la haine anti-LGBT+ ; les insultes et les propos haineux visant une personne à cause de sa religion ou de son origine sont punis par la loi.

2. Réponse A : se déplacer librement sur le territoire

La liberté de circulation fait partie des libertés de chaque personne : chacun peut se déplacer librement sur le territoire. Pour une personne étrangère, c'est le titre de séjour qui le permet. Comme toute liberté, elle s'exerce dans le respect des lois et des droits des autres.

3. Réponse B : Liberté, Égalité, Fraternité

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Elle figure à l'article 2 de la Constitution.

4. Réponse B : La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale

L'article 1er de la Constitution de 1958 dit : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. » Il ajoute qu'elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion, et qu'elle respecte toutes les croyances.

5. Réponse B : C'est son droit, la loi le protège

En France, chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Ne pas avoir de religion, ou choisir de ne plus en avoir, est un droit garanti par la laïcité. Aucune démarche n'est demandée et cela ne ferme l'accès à aucun emploi.

6. Réponse B : Non, quand elle existe, la cantine est ouverte à tous les élèves

Quand une commune propose une cantine à l'école primaire, chaque enfant scolarisé a le droit d'y être inscrit. La situation sociale des parents ne doit pas faire barrage : réserver la cantine aux enfants dont les parents ont un emploi est illégal, et la recherche d'emploi d'Aïcha ne peut pas devenir une condition. C'est l'égalité d'accès aux services publics.

7. Réponse B : Oui, s'ils déclarent d'abord la manifestation au maire ou au préfet

Manifester est une liberté en France, pour les Français comme pour les étrangers. Mais un rassemblement dans la rue doit être déclaré à l'avance au maire ou au préfet : on ne peut pas le faire sans aucune démarche. L'autorité peut aussi interdire un rassemblement qui menace l'ordre public.

8. Réponse D : Oui, si elles troublent la sécurité ou l'ordre public

Prier dans l'espace public n'est pas interdit en soi. Mais quand un rassemblement religieux trouble l'ordre public, par exemple en bloquant la circulation, les autorités peuvent le limiter ou l'interdire. Elles le font pour la sécurité et la tranquillité de tous, et non au nom de la laïcité.

9. Réponse A : Non, le prosélytisme est interdit dans l'entreprise

En France, le prosélytisme est en général autorisé, mais il est interdit dans certains lieux, dont l'entreprise. Au travail, un salarié ne doit pas chercher à convertir ses collègues ni leur imposer ses convictions religieuses, même pendant les pauses. Parler de religion n'est pas interdit en soi : c'est le fait de vouloir convertir qui pose problème.

10. Réponse C : Oui, mais seulement si son employeur l'accepte

Pendant les heures de travail, c'est l'employeur qui organise le temps : il peut refuser qu'Omar prie à ce moment-là, ou l'accepter, mais il n'est pas obligé d'adapter les horaires. En revanche, pendant sa pause, Omar peut prier à son poste si cela ne perturbe pas le travail. La liberté religieuse ne permet donc pas de prier à tout moment.

11. Réponse A : Elle l'enlève un instant pour le contrôle de son identité

Dans un service public, les usagers ont le droit de porter un signe religieux. Une limite ponctuelle existe : au moment de la remise d'un passeport, par exemple, la personne doit retirer son voile quelques instants pour que l'agent puisse vérifier son identité. Elle peut ensuite le remettre.

12. Réponse B : Rien, car voter n'est pas obligatoire

En France, le vote n'est pas obligatoire : c'est un droit et non une obligation. Un électeur qui ne vote pas ne reçoit aucune sanction et reste inscrit sur les listes électorales. Le vote est aussi libre, personnel et secret.

13. Réponse A : Non, c'est un droit et non une obligation

En France, le vote n'est pas obligatoire : c'est un droit. La carte d'électeur rappelle que c'est aussi un devoir civique, mais un électeur qui ne vote pas n'est pas sanctionné. Seule exception : aux élections sénatoriales, les grands électeurs sont obligés de voter, sous peine d'une amende de 100 euros. Le vote est personnel, libre et secret.

14. Réponse A : Être majeur

Pour voter, il faut être majeur, être inscrit sur les listes électorales et ne pas avoir été privé de ses droits civiques. Il faut aussi être français, sauf pour les citoyens européens aux élections municipales et européennes.

15. Réponse C : Célébrer les mariages civils

Le maire et ses adjoints sont officiers d'état civil : ils célèbrent les mariages, reçoivent les déclarations de naissance et enregistrent les PACS. Pour ces missions, le maire agit au nom de l'État. Les lois sont votées par le Parlement, et le préfet est nommé par le Gouvernement.

16. Réponse C : 101

La France compte 101 départements, dont 5 en outre-mer. Elle compte aussi 18 régions, dont 13 en métropole.

17. Réponse C : 27

L'Union européenne compte 27 États membres depuis la sortie du Royaume-Uni en 2020. Le Conseil européen réunit leurs 27 chefs d'État ou de gouvernement.

18. Réponse A : Être assistée par un avocat

Une personne en garde à vue peut demander l'aide d'un avocat dès le début de la garde à vue. Les droits de la défense comprennent aussi le droit au silence et la présomption d'innocence : une personne accusée est innocente tant que sa culpabilité n'a pas été prouvée.

19. Réponse D : Elle n'est pas payée pour la journée de grève

Le droit de grève est garanti par le préambule de la Constitution de 1946. La grève suspend le contrat de travail sans le rompre : l'employeur retient la part du salaire qui correspond à l'arrêt de travail, mais pas davantage. La salariée ne peut pas être sanctionnée ni licenciée pour avoir fait grève, sauf faute lourde.

20. Réponse C : Un citoyen français inscrit sur les listes électorales

Les jurés d'assises sont tirés au sort à partir des listes électorales. Pour être juré, il faut être de nationalité française, avoir plus de 23 ans, savoir lire et écrire en français et avoir tous ses droits civiques. Certaines fonctions sont incompatibles avec celle de juré, par exemple policier en activité ou magistrat.

21. Réponse A : Une amende et un retrait de points

Ne pas respecter le code de la route est une infraction. Un petit excès de vitesse, par exemple, est une contravention punie d'une amende ; de nombreuses infractions entraînent aussi un retrait de points sur le permis de conduire. Les infractions les plus graves sont des délits : depuis le 29 décembre 2025, c'est le cas d'un excès de vitesse de 50 km/h ou plus.

22. Réponse B : un délit puni par la loi

Conduire une voiture ou une moto sans avoir obtenu le permis correspondant est un délit, puni au maximum d'un an de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à 15 000 €. Le véhicule peut être immobilisé et mis en fourrière. Pour une première infraction, une amende forfaitaire peut s'appliquer dans certains cas.

23. Réponse B : Il est innocent tant que sa culpabilité n'est pas prouvée

Toute personne soupçonnée est présumée innocente : c'est à la justice d'établir sa culpabilité, et seul un tribunal peut la déclarer coupable. Une arrestation ne prouve donc rien. Le voisin n'a pas à démontrer son innocence, et il a le droit de garder le silence.

24. Réponse B : Oui, il est libre d'adhérer sans le prévenir

Tout salarié, apprenti compris, est libre de rejoindre le syndicat qu'il préfère, même si celui-ci n'a pas de représentants dans l'entreprise. Chen n'a besoin ni de l'accord de son employeur ni de le prévenir. L'employeur ne peut pas le sanctionner pour cela, et personne ne peut l'obliger à adhérer.

25. Réponse D : Le Défenseur des droits, qui a des délégués locaux

Le Défenseur des droits est une autorité indépendante qui aide gratuitement les personnes en difficulté avec un service public, comme la CAF, la CPAM ou une mairie. Il faut d'abord avoir essayé de régler le problème avec l'organisme, ce que Nora a fait. Elle peut le saisir en ligne, par courrier ou en rencontrant un délégué près de chez elle. Le conseil de prud'hommes, lui, juge les conflits entre salariés et employeurs.

26. Réponse A : Non, elle peut l'ouvrir seule, comme tout adulte

Toute personne majeure peut ouvrir seule un compte à son nom : la banque vérifie son identité, son domicile et sa signature, pas l'avis du conjoint. Le mariage ne change rien à ce droit, quel que soit le régime du couple. Son mari ne pourra pas utiliser ce compte, sauf si Ana lui donne une procuration.

27. Réponse B : Lui en parler, puis faire appel à un conciliateur

Le tapage nocturne est une infraction (une contravention). On peut d'abord en parler calmement ; un conciliateur peut aider à trouver un accord à l'amiable, et la police peut intervenir. Personne n'a le droit de se faire justice soi-même.

28. Réponse C : Oui, mais un adulte de son choix doit l'accompagner

L'IVG est possible sans condition d'âge. Une mineure peut demander l'accord de ses parents, mais elle peut aussi garder le secret. Dans ce cas, elle doit être accompagnée dans ses démarches par une personne majeure qu'elle choisit, par exemple une amie adulte ou une tante.

29. Réponse B : Jean Moulin

Jean Moulin est une figure majeure de la Résistance : en 1943, il unifie les mouvements de résistance en créant le Conseil national de la Résistance (CNR).

30. Réponse A : En Normandie

Le 6 juin 1944, le débarquement des Alliés en Normandie est une étape décisive de la Libération de la France et de l'Europe. Un autre débarquement allié a lieu en Provence le 15 août 1944.

31. Réponse D : 1793

Jugé par la Convention nationale, Louis XVI est guillotiné le 21 janvier 1793 place de la Révolution, l'actuelle place de la Concorde. 1789 est l'année du début de la Révolution, pas celle de sa mort.

32. Réponse C : le mont Blanc

Le mont Blanc, dans les Alpes, à la frontière entre la France et l'Italie, est le plus haut sommet de France et d'Europe de l'Ouest. Son altitude officielle, publiée en octobre 2026, est de 4 807,47 mètres ; elle varie légèrement d'une mesure à l'autre, notamment à cause de la glace au sommet.

33. Réponse C : Marseille

Marseille, préfecture de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, est située au bord de la mer Méditerranée. Bordeaux est dans le sud-ouest, près de l'Atlantique ; Lille et Strasbourg sont dans le nord et l'est.

34. Réponse A : L'Auvergne-Rhône-Alpes

L'Auvergne-Rhône-Alpes, qui s'étend des Alpes au Massif central, compte de nombreuses stations de ski : le tourisme de montagne est l'un de ses secteurs économiques clés. On y mange par exemple la fondue savoyarde en hiver.

35. Réponse D : Simone de Beauvoir

« Le Deuxième Sexe », publié en 1949, est un essai existentialiste et féministe de la philosophe Simone de Beauvoir. Il ne faut pas la confondre avec Simone Veil, femme politique connue pour la loi de 1975 sur l'IVG.

36. Réponse B : en Normandie

Le Mont-Saint-Michel, île rocheuse au fond d'une grande baie, se trouve en Normandie, tout près de la Bretagne. On le connaît pour son abbaye du Moyen Âge et ses très grandes marées. Le Mont et sa baie sont inscrits au patrimoine mondial de l'UNESCO.

37. Réponse C : Reprendre gratuitement l'ancienne machine

Quand on achète un appareil électrique neuf, le vendeur doit reprendre gratuitement l'ancien équipement, en magasin ou à la livraison, même pour un achat sur internet. On peut aussi l'apporter à la déchetterie. Il est interdit de le jeter avec les ordures ménagères ou de le laisser dans la rue.

38. Réponse B : À toutes et à tous, y compris aux mineurs

La contraception est accessible à toutes et à tous, sans autorisation du partenaire. Les mineurs peuvent obtenir une consultation et une contraception de façon anonyme et gratuite s'ils demandent le secret, et la contraception d'urgence est délivrée sans ordonnance en pharmacie.

39. Réponse B : 35 heures

La durée légale du travail à temps complet est de 35 heures par semaine, dans toutes les entreprises. Au-delà, ce sont des heures supplémentaires, que l'employeur doit payer ou permettre de récupérer.

40. Réponse C : Au collège

Après l'école élémentaire (du CP au CM2, de 6 à 11 ans), les élèves vont au collège, de 11 à 15 ans, puis au lycée. L'école maternelle accueille les enfants de 3 à 6 ans.

Les réponses et explications sont celles de FreeExamPath, vérifiées à partir de sources officielles (fiches de la formation civique, Service-Public, Légifrance). Elles ne sont pas officielles : en cas de doute, la source officielle prévaut.